

REGLEMENT INTERIEUR

Article 1 : Objet

Le présent règlement intérieur, prévu à l'article 15 des statuts, complète et précise le fonctionnement de l'association.

Article 2 : Conditions d'inscription

L'adhésion annuelle est obligatoire et non remboursable en cas d'achat d'une carte de cours : 5 € par personne.

Les inscriptions en cours d'année s'effectuent au plein tarif, étant donné que la validité de la carte d'adhésion est valable un an à daté de la date d'achat de celle-ci.

L'association est ouverte à toute personne souhaitant pratiquer les activités proposées par celle-ci sous présentation d'un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de la danse aérienne, daté de moins de 3 mois et attestant de la capacité de l'adhérent à suivre ces activités, lors de l'inscription.

Le certificat devra être fourni chaque année par l'élève.

Les mineurs de 14 à 17 ans sont acceptés (une attestation est à fournir).

Les mineurs de 10 à 14 ans sont acceptés aux activités « cirque », s'ils sont accompagnés d'un adulte qui assiste à la prestation.

Les enfants de moins de 10 ans ne sont pas acceptés (sauf cas exceptionnels de stages thématiques).

Pour des raisons de sécurité, dû aux mouvements inhérents à la pratique aérienne ainsi qu'aux muscles sollicités durant la pratique, les femmes enceintes ne sont pas acceptées en cours.

La structure ne saurait être tenue pour responsable en cas d'accident.

Article 3 : Réservations des prestations

Toutes les prestations (cours, stages, soirées et autres événements) sont nominatives et disponibles à la réservation.

Afin de garantir le bon fonctionnement des cours, la réservation est obligatoire pour chaque prestation sur <https://aerialdanceacademy.fr> > RESERVATIONS > Connexion Mindbody > Cours collectifs jusqu'à 5 minutes avant le cours (les messages téléphoniques, l'inscription directe au studio ou les messages sur réseaux sociaux ne sont pas acceptés comme moyen de réservation).

Article 4 : Tarifications / Fonctionnement des cours

DEROULEMENT

La prestation se décompose selon trois étapes et dure suivant les activités 1H00 ou 1H30 :

- échauffement
- apprentissage aux agrès selon la formule de la prestation
- étirements

Toute carte de cours en cours de validité et englobant le mois d'Août (période de fermeture de l'école), sera automatiquement augmenté d'une durée d'un mois.

TARIFS MULTI ACTIVITÉS

Cours découverte (1^{er} cours au sein de l'association toutes disciplines confondues) : gratuit

Cours à l'unité (1:30) : 24 euros

Cours à l'unité (1:00) : 16 euros

Cartes multi activités :

Carte 1080 U Tarif Normal 264 euros soit 22 euros le cours (1:30) payable en 2 fois et valable 5 mois

Carte 1800 U Tarif Normal 400 euros soit 20 euros le cours (1:30) payable en 4 fois et valable 8 mois

Carte 3600 U Tarif Normal 720 euros soit 18 euros le cours (1:30) payable en 8 fois et valable 15 mois

TARIFS MULTI ACTIVITÉS REDUITS

Les étudiants, chômeurs et ayants droits directs (enfant, sœur, frère) bénéficient d'une réduction sur les prestations **à condition de présenter un justificatif.**

Cours découverte (1^{er} cours au sein de l'association toutes disciplines confondues) : gratuit

Cours à l'unité (1:30) : 21 euros

Cours à l'unité (1:00) : 14 euros

Carte multi-activités à tarif réduit :

Carte 1080 U Tarif Réduit 216 euros soit 18 euros le cours (1:30) payable en 2 fois et valable 5 mois

Carte 1800 U Tarif Réduit 320 euros soit 16 euros le cours (1:30) payable en 4 fois et valable 8 mois

Carte 3600 U Tarif Réduit 560 euros soit 14 euros le cours (1:30) payable en 8 fois et valable 15 mois.

Stages : les tarifs des stages sont fonction de la durée du stage, des activités proposées et du professeur enseignant durant le stage.

Les tarifs sont donc différents en fonction du stage et seront précisés lors de la communication de l'évènement concerné.

Article 5 : Annulation

En raison du nombre limité d'inscrits à un cours, toute annulation doit être effectuée 24h avant le début du cours, en annulant sur :

<https://aerialdanceacademy.fr> > RESERVATIONS > Connection MindBody > Mes Infos > Mon Agenda.

Aucun message téléphonique, sms ou message via les réseaux sociaux ne seront pris en compte.

Sans cela la prestation est due : le cours sera décompté, cours à l'unité ou cours sur une carte.

Les cours réservés 24h avant le début du cours seront ou pas crédités en cas d'annulation. Voir les conditions sur notre site : <https://aerialdanceacademy.fr> > INFOS PRATIQUES > Faq, les FAQ N°4-5-6.

Une exception est possible en cas de justificatif recevable et à discrétion de l'association.

Les inscriptions aux stages, workshops et enterrement de vie de jeune fille ou garçon (EVJF - EVG) sont définitives, et non remboursables 2 semaines avant la date de l'évènement, sauf si un justificatif médical nous est envoyé.

Article 6 : Conditions de paiement

Le règlement des prestations s'effectue soit :

- Par paiement en espèces, à déposer directement au studio.
- En chèques à l'ordre de l'association Aerial Dance Academy à envoyer à l'adresse du trésorier de l'association.,
- Par carte bancaire sur <https://aerialdanceacademy.fr> > RESERVATIONS, Connection MindBody, > Mes Infos Informations de Facturation.
- Par virement bancaire, en demandant par mail les identifiants de la banque de l'association à : contact@aerialdanceacademy.fr

Les prestations de services sont toujours réglées avant l'exécution de celles-ci.

Si pour une raison exceptionnelle un cours doit être annulé par l'association, alors pour les inscrit(e)s :

- Le cours utilisé sur une carte de cours sera crédité,
- Le montant d'un cours réglé à l'unité sera remboursé,
- Le cours gratuit sera reconduit.

Les participant(e)s seront informés de cette annulation la veille du cours.

Article 7 : Résiliation

Les cours n'ayant pas été effectués dans la période de validité de la carte ne pourront être reportés ni remboursés sauf dans certains cas sur présentation d'un certificat médical qui devra être présenté avant la fin de validité de la carte et dans les 15 jours suivants les événements suivants :

- maladie grave ou invalidante
- grossesse
- blessures invalidant l'élève au minimum pour la durée de validité restante sur sa carte.

La période de validité pourra alors être reportée une fois sur présentation des éléments de justification dans les délais impartis.

- annulation Trop fréquente de cours.

Aucun remboursement de carte ne sera effectué sauf sur présentation d'un certificat médical demandant explicitement l'arrêt de la pratique d'une ou des disciplines enseignées par l'association, ou d'un document professionnel (avec entête et cachet de la société), indiquant un éloignement substantiel de votre lieu de travail, vous obligeant à déménager hors de la région Ile de France. Dans tout autres cas aucune réclamation ne sera possible.

Article 8 : Responsabilité

Les élèves s'engagent à respecter les horaires, les règles de sécurité, le contenu du cours, les consignes du professeur dans un souci de sécurité et bon déroulement des cours.

L'élève s'engage à informer le professeur en cas de blessure ou de grossesse (dans ce cas le bureau devra également être prévenu).

Il est demandé à chacun de travailler avec un binôme et de se parer mutuellement lorsque le professeur s'occupe des autres participants.

Il est demandé au participant :

- Arriver à l'heure pour effectuer le cours en entier, aucune intégration au cours ne sera acceptée 20 min après le début du cours.
- Regarder les démonstrations du professeur et écouter ses explications avant d'effectuer les échauffements, les figures, les combos, les chorégraphies, les étirements, etc...
- Ne travailler que les éléments vus lors du cours ou avec l'autorisation préalable du professeur.
- Effectuer les échauffements en entier pour préparer le corps et prévenir le risque de blessures,
- Effectuer les étirements pour détendre les muscles et prévenir les courbatures.
- Ne pas appliquer de cosmétique gras (crème, huile ou lait) sur le corps et les mains, le jour du cours pour ne pas rendre la barre glissante et dangereuse.
- Retirer piercing et bijoux avant toute séance,
- Porter une tenue correcte et appropriée et respecter des mesures d'hygiène minimum
- Il est interdit d'utiliser le matériel sans l'autorisation préalable du professeur:

le non respect de ces règles entraînera l'interdiction de participation à la prestation de laquelle le manquement a été constaté sans possibilité de remboursement.

En achetant des prestations et donc en acceptant le règlement intérieur, l'élève déclare être en bonne santé et présenter une condition physique compatible avec la pratique d'un sport.

La salle de cours est exclusivement réservée aux élèves.

L'intervenant n'est responsable des élèves que pendant le temps du cours dans la mesure où les élèves respectent et suivent les instructions du professeur. Il n'est plus responsable de l'élève dès que celui-ci quitte l'établissement.

Les élèves sont responsables de leurs affaires : ni l'intervenant, ni la structure ne saurait être tenue responsable en cas de vol. Nous recommandons d'éviter d'apporter des objets précieux.

Pour tout achat d'une carte de cours, l'élève s'engage à fournir et régler :

- l'adhésion à l'association de 5€ (ou 17€ avec l'adhésion à la délégation française de pole)
- un certificat médical renouvelable chaque année,
- la décharge de responsabilité datée et signée,
- la fiche de renseignements,
- le règlement intérieur de l'association daté et signé.

Article 9 : Accompagnement pour les mineurs

Les responsables légaux s'engagent à accompagner leur enfant mineur à la salle de danse et à venir les rechercher. En décidant de le laisser venir ou partir seul, ils déchargent la responsabilité de l'association, notamment en cas d'absence du professeur, pour tout problème qui surviendrait.

Article 10 : Urgence Médicale

En cas d'urgence médicale pendant la session, le professeur est habilité à prendre toutes les dispositions nécessaires (appel des pompiers et transfert dans l'hôpital le plus proche)

Article 11 : Dégradation / Actes de malveillance

Tout acte de non-respect du règlement intérieur, de dégradation, de violence, de vol ou d'incorrection de la part des élèves ou des accompagnateurs pourra entraîner une exclusion provisoire ou définitive prononcée par le Bureau de l'association.

Toute dégradation faite au matériel (barre de pole, agrès de cirque, mobilier, disques, chaîne HI FI, ...) sera imputée à l'élève.

Tout acte délibéré de création de plusieurs comptes sous une même identité entraînant des préjudices à l'association entraînera l'exclusion définitive prononcée par le Bureau de l'association.

Article 11 : Objets dangereux

Il est interdit d'apporter des objets dangereux (armes blanches, lacrymogène) sous peine de se voir exclu immédiatement. Le cours et /ou les cours réglés restants ne seront pas remboursés

Article 12 : Sécurité

Aucun enregistrement n'est effectué à partir de la caméra orientée sur la porte d'entrée du studio. Elle est active au début des cours et est éteinte à la fin des cours journaliers. Elle est juste destinée à identifier les élèves en retard aux cours.

Article 13 : Stages ou évènements extérieurs

Des stages avec des professionnels de la Pole Dance et des activités circassiennes sont envisagés ainsi que des évènements extérieurs (représentations, manifestations...)

Le planning sera disponible dès que connu et diffusé.

Règlement validé par le bureau de l'association le :
14/09/2020

Je reconnais avoir pris connaissance du présent règlement intérieur.

Cochez pour accepter le présent règlement intérieur et passer à la fiche d'adhésion